



Chantage au salaire de la part de mon patron

Par **amddudu**, le **28/03/2009** à **17:33**

bonjour,rnrnJe suis employeur en cdi dans un groupement d'employeur.rnJe travaille donc a temps partager dans deux entreprises de la filière rnvégétale.rnrnAyant donc facilement accès a divers plants, il m'arrive parfois de prendre des commandes de mes proches, et de les transmettre a l'entreprise concernée. Jusque la tout est normal.rnrnLe problème est que malheureusement, la dernière commande que j'ai transmise de la sorte se trouve impayée (refus de chèque).rnLa commande n'a pas été prise dans mon nom, le chèque provient rnde la personne qui a passer commande.rnCependant, le directeur de mon groupement d'employeur, me met la pression depuis quelques semaines, en me demandant de régler cette facture.rnPuis hier soir je tombe sur un message sur ma boîte vocale.rnCe message est de mon directeur qui me dit que comme la situation n'as pas évoluer, ma prochaine paie ne serait pas effectuée comme d'ordinaire par virement, mais par cheque en échange du règlement de la dite facture.rnrnQue puis je faire, mon employeur a t il vraiment le droit de procédé ainsi?rnMerci d'avance de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **28/03/2009** à **20:22**

bonsoir,rnrnrn[fluo]Que puis je faire, mon employeur a t il vraiment le droit de procédé ainsi?rn[/fluo]rnrnnon bien sur qu'il n'a pas le droit mais vous devez vous en douter
!!!!!!!!!!!!rnque faire ? si il ponctionne votre salaire, direction prud'hommes !!!!!!!!!!!!!